

Le Golfe du Morbihan, ce joyau !

« La Semaine du Golfe du Morbihan » a pour ambition première de valoriser le site naturel très typé et prestigieux auquel le Morbihan doit son nom breton de « petite mer », à travers l'organisation d'une manifestation nautique populaire, culturelle, touristique et internationale, construite à partir des réalités historique et géographique des lieux.

Depuis sa création et à chaque édition de sa manifestation, l'association s'est efforcée de renforcer ses dispositifs de protection de l'environnement, en tenant compte des observations effectuées « in situ et in concreto ». D'une façon générale, les administrations compétentes de l'Etat ont considéré que « **l'évènement de la Semaine du Golfe a un impact modéré sur l'environnement, en raison d'une bonne organisation sur le terrain** ».

Liste non-exhaustive des actions

Protection des oiseaux

La Semaine du Golfe se déroulant au tout début de la période de nidification de certaines espèces dans le Golfe du Morbihan, certaines mesures sont renouvelées :

- Mise en place d'une ZRT (Zone réglementée temporaire) afin de limiter le survol à moins de 300m d'altitude (mesure prise depuis 2009)
- Prise d'un arrêté préfectoral interdisant les débarquements sur l'île Longue et le Petit Vézit, lieux privilégiés de nidification de certaines espèces d'oiseaux à cette période (goélands...)
- Remplacement des feux d'artifice par des "sons et lumières" moins impactants.

Protection des habitats naturels

Aucun débarquement des flottilles n'est autorisé sur les zones à forts enjeux environnementaux.

- Prise d'un arrêté préfectoral interdisant le mouillage forain sur des zones d'herbiers de zostères.
- Prise d'un arrêté préfectoral interdisant l'accès à une zone de "pelouses aérohalines sur falaises cristallines" sur la Pointe du Monténo à Arzon, afin d'éviter son piétinement par le public pendant le passage de la Grande Parade
- Préservation des sites d'accueil des flottilles et du public avec des parkings en retrait du littoral et la mise en place de navettes d'accès.

Zéro déchet / zéro gaspi

- Optimisation de la gestion des déchets grâce à la collaboration des communautés de communes (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique)
- Sensibilisation des coordinateurs au choix de la vaisselle réutilisable et à l'achat en produits locaux...
- Mise en place en amont d'une réservation en ligne pour les repas des équipages afin d'optimiser les commandes de repas
- Utilisation d'une barge pour faciliter la gestion des déchets à bord des grands voiliers à Port Blanc
- Mise en place de rampe à eau pour limiter les bouteilles en plastique.
- Expérimentation de collecte des déchets coquillers

Sensibilisation des participants

- Engagement du skipper au respect de l'environnement pendant sa navigation (Déclaration du skipper à l'enregistrement)
- Distribution de la carte des bons usages du PNR Golfe du Morbihan prise en charge par la Semaine du Golfe
- Encadrement des flottilles par des clubs nautiques du golfe, sensibilisés à la protection de l'environnement.

Sensibilisation des visiteurs et plaisanciers

- Informations réglementaires et sensibilisation au respect de l'environnement transmises par le programme officiel, le site Internet et l'application de la Semaine du Golfe (informations repartagées par tous les acteurs de la Semaine du Golfe)
- Organisation de l'exposition ESTRAN d'Erwan Le Cornec, co-produite par le Conservatoire du Littoral et la Ville de Vannes, à l'initiative de la Semaine du Golfe
- Espace Environnement : le Golfe du Morbihan et sa biodiversité sur le Village du Patrimoine Maritime à Vannes.

NAV&CO / Application Gratuite pour plaisanciers

Cette application mobile permet de découvrir, sur les cartes marines du Shom, la biodiversité des lieux d'escapades marines, informe le navigateur de son entrée dans une aire marine protégée ainsi que des zones soumises à une réglementation environnementale. Collaboration du SHOM et de l'Office français de la biodiversité (OFB).



Structures partenaires

